



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance ordinaire du 10 janvier 2017, a adopté le règlement N° 2017-202 intitulé : « **RÈGLEMENT** » de taxation pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2017, pour fixer les tarifs pour la fourniture des services, licences et autres modalités administratives et pour fixer les conditions de perception, les dates d'échéance ainsi que le taux d'intérêt en vigueur pour l'année 2017.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 11 janvier 2017

JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale / secrétaire-trésorière